

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 20_57

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : CONVENTION ESPACES
INFOS ENERGIE ISERE ET SAVOIE**

Date de la convocation : le 30 janvier 2020

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

L'ASDER et l'AGEDEN sont les associations Espaces Info Energie de la Savoie et de l'Isère, qui ont pour but de sensibiliser et d'informer divers publics sur la maîtrise de l'énergie, dans une optique de développement durable, sur le territoire du Département de la Savoie et de l'Isère.

CONSIDERANT le choix de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en conseil communautaire du 12 octobre 2017 de mettre en place un Conseil Info Energie localisé en Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT les actions mises en place d'information et de conseils, de sensibilisation et de communication auprès des particuliers :

- Permanences conseils délocalisées sur Cœur de Chartreuse, à destinations des particuliers pour leurs projets de construction ou de rénovation, et pour toute information sur les énergies
- Soirées thermographiques à destination des particuliers et des collectivités
- Prêt de thermo kits aux particuliers et aide à l'interprétation,
- Autres actions de sensibilisation : Matinées conseils rénovation

CONSIDERANT la priorité nationale donnée à la rénovation énergétique des logements par la Loi TEPCV de 2015, incluant la mise en œuvre d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) sur l'ensemble du territoire national,

CONSIDERANT le travail mené en 2019 et durant l'année 2020, sous la conduite de l'ADEME et de la Région AURA, pour la mise en œuvre d'un Service public de performance énergétique de l'Habitat (SPPEH).

La mise en œuvre effective du SPPEH sur le territoire Cœur de Chartreuse (Savoie / Isère), prévue pour l'automne 2020, mettra un terme d'office à la convention d'objectif et de financement avec l'ASDER et l'AGEDEN.

CONSIDERANT que les actions menées dans le cadre de la convention avec les Espaces info énergies sont une préfiguration du SPPEH, et qu'il convient de poursuivre ces actions durant le temps de préparation et de finalisation du SPPEH sur le territoire,

APRES avis favorable de la Commission Energies réunie le 9 janvier 2020,

Il est proposé au conseil communautaire de conventionner avec les EIE ASDER et AGEDEN selon le détail ci-dessous, pour un montant de 14 632 €.

Objectifs	Actions	prise en charge		Contribution Communauté de communes Cœur de Chartreuse
		Programme socle*	Convention partenaire	
Sensibiliser pour favoriser l'engagement	Soirée thermographique	-	x	2 890 €
	Foires et salons	-	x	
	ateliers bonnes pratiques bois bûche	-	x	
Conseiller, accompagner les projets (pour les particuliers)	Permanence Info Energie décentralisée	-	x	10 602 €
	Accompagnements	-	x	
	Permanence Thermokit	-	x	
Coordonner et Evaluer	Participation aux réunions de pilotage	-	x	1 140 €
TOTAL		14 632 €		

* le programme socle est financé par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et le Département de la Savoie

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **AUTORISE** M. Le Président à signer ladite convention.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 13 février 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

